

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 08 AOÛT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi huit août à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 02 août 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire			
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	FERRALI	Elodie
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FILIMOHAAU	Marguerite
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	SAO	Petelo
						10^{ème} adjoint
						Conseillère municipale
						Conseiller municipal
						Conseiller municipal
						Conseiller municipal
						Conseillère municipale
						Conseillère municipale
						Conseiller municipal

Représentés :

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)
 M. Frédéric PARENT (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO

Absents :

M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	19
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

Madame Rusmaeni SANMOHAMAT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° SA 124/VIII

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 08 août 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 10/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 25/2024 du 02 août 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 29 juillet 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : La décision modificative n°1 budget annexe Ordures Ménagères de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans les documents joints en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000 000	- 28 000 000	322 000 000
77	Produits exceptionnels	11 000 000	18 683 032	29 683 032
Total		368 500 000	- 9 316 968	359 183 032

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
002	Déficit d'exploitation reporté	11 104 380	-	11 104 380
011	Charges à caractère général	329 185 000	- 9 316 968	319 868 032
012	Charges de personnel	13 850 000	-	13 850 000
023	Virement à la section d'investissement	6 410 438	-	6 410 438
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	-	1 000 000
68	Dotations aux provisions	1 000 000	-	1 000 000
Total		368 500 000	- 9 316 968	359 183 032

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
001	Excédent d'investissement reporté	2 548 006	-	2 548 006
021	Virement de la section d'exploitation	6 410 438	-	6 410 438
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
Total		14 908 626	-	14 908 626

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
I - Total des opérations non-individualisées		7 500 000	-	7 500 000
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	4 808 626	-	4 808 626
13721	QAV NORD	2 600 000	-	2 600 000
II - Total des opérations individualisées		7 408 626	-	7 408 626
Total		14 908 626	-	14 908 626

Article 2 : Est autorisée l'augmentation de 18 683 032 F CFP des produits exceptionnels chapitre 77 « produits exceptionnels ».

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
7711	Dédits et pénalités perçus	11 000 000	-	11 000 000
774	Subventions exceptionnelles	-	18 683 032	18 683 032
Total 77 - Produits exceptionnels		11 000 000	18 683 032	29 683 032

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

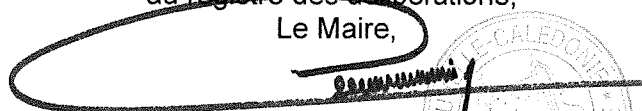
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 08 AOUT 2024

Le secrétaire de séance,



Rusmaeni SANMOHAMAT

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)